

<https://www.pressegauche.org/Projet-de-loi-sur-la-laicite-cessons-de-jeter-de-l-huile-sur-le-feu-CCMM-CSN>



# Projet de loi sur la laïcité : cessons de jeter de l'huile sur le feu ! (CCMM-CSN)

- Communiqués -

Date de mise en ligne : vendredi 29 mars 2019



---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**MONTRÉAL, le 29 mars 2019 - Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN joint sa voix aux acteurs de la société civile ainsi qu'aux citoyennes et citoyens qui dénoncent le projet de loi sur la laïcité proposé par le gouvernement Legault. En campagne électorale, la CAQ avait promis de trancher l'épineux débat sur la laïcité de l'État, mais en réalité, ce projet de loi discriminatoire contribue à cristalliser les points de vue. De plus, en entrevue, le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Simon Jolin-Barrette, s'est montré intraitable devant toute possibilité d'assouplir sa position.**

À l'instar de la CSN, nous nous opposons « à toute législation interdisant le port de signes religieux à toute personne salariée, quelle que soit sa fonction, à moins qu'il ne nuise à sa prestation de travail pour des raisons d'identification, de communication et de santé-sécurité au travail ». « Ajouter une clause pour préserver les droits acquis ne règle en rien le caractère discriminatoire de ce projet de loi puisque son application limite considérablement l'exercice du droit au travail. En raison de sa composition cosmopolite, la population de la métropole sera particulièrement touchée par ces mesures. N'oublions pas que l'intégration des personnes immigrantes passe en grande partie par l'accès en emploi », affirme Dominique Daigneault, présidente du conseil central.

L'interdiction du port de signes religieux est particulièrement discriminatoire envers les femmes. Déjà, celles-ci sont les premières victimes de stigmatisation lorsque l'opinion publique s'emballe au sujet des signes religieux. « Une véritable égalité entre les femmes et les hommes passe aussi par l'exercice du droit au travail. Plus largement, l'interdiction de signes religieux aura pour conséquence d'exclure certains groupes de travailleuses et de travailleurs et de brimer leurs droits économiques et sociaux. Il s'agit de discrimination à l'embauche, ce à quoi nous nous opposons vivement ! », conclut la présidente.

Décrocher le crucifix de l'Assemblée nationale est un pas dans la bonne direction, mais le gouvernement doit aller au-delà de ce symbole. La laïcité de l'État doit s'exprimer dans le rapport que les institutions publiques et parapubliques ont avec tous les citoyens et citoyennes, sans exception. En ce sens, nous prônons une laïcité ouverte et pluraliste où la diversité contribue à l'enrichissement et au progrès du Québec.

En invoquant la clause dérogatoire afin de soustraire le projet de loi à l'application des chartes canadienne et québécoise des droits de la personne, le gouvernement veut éviter les contestations juridiques, mais de toute évidence, il s'apprête à torpiller un débat de société important. C'est le Québec d'aujourd'hui et de demain auquel François Legault s'apprête à tourner le dos avec ce projet de loi.